

# Séminaire « Soutenabilités »

## Contribution - Covid-19 : pour un « après » soutenable

**Nom :** Agofroy

**Prénom :** Sabine

**Institution ou entreprise :** Fédération nationale des SAFER (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural)

**Axe(s) :**

- Quelles interactions humains-nature, mondialisation et pandémies ?

**Intitulé de votre contribution :** « Avec les Safer pour une agriculture soutenable et des campagnes vivantes »

**Résumé de votre contribution :**

Les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural ont amorcé une étude prospective sur les effets de la crise sanitaire, les conséquences prévisibles, les nouvelles attentes de la société et leur positionnement pour y répondre. De nombreux indicateurs sont encore incertains, mais quoi qu'il en soit le lien particulier entre agriculture, santé et écologie s'affirme désormais nettement, tout comme le regain d'intérêt pour la campagne, le souci d'un approvisionnement alimentaire de proximité et ainsi de la souveraineté alimentaire. Les Safer, dotées d'une mission d'intérêt générale au service de l'agriculture, du développement local et de l'environnement pourraient accompagner l'évolution de de l'agriculture et le développement de nouveaux projets d'économie territoriales en zone rurale. Mais, certains phénomènes constatés depuis des années, tels que la poursuite de l'artificialisation des sols, l'accélération de la concentration des exploitations agricoles et la tendance à l'accaparement des terres sont de véritables freins pour un après soutenable et durable. Des solutions sont possibles pour y remédier. Le groupe des Safer s'est d'ailleurs engagé dans un processus de réflexion à deux niveau : objectif « zéro artificialisation nette » engagé par le Ministère de l'écologie et objectif législatif pour assurer une régulation efficace de tous les marchés fonciers ruraux (transparence, contrôle et orientation) c'est-à-dire marché immobilier, location, marché des parts de société et travail à façon. Le groupe des Safer est disponible pour participer à la réflexion de France Stratégie sur l'après soutenable. Ci-joint : - La contribution du groupe Safer « Avec les Safer pour une agriculture soutenable et des campagnes vivantes » - L'extrait du rapport d'orientation, Novembre 2018, du groupe Safer contenant des propositions détaillées.



## Contribution de la FNSafer à la réflexion de France Stratégie

### « Covid 19 – pour un après soutenable »

19 mai 2020

#### « Avec les Safer pour une agriculture soutenable et des campagnes vivantes »

#### L'effet crise : conséquences prévisibles, nouvelles attentes de la société et positionnement des Safer pour y répondre

Engager une analyse prospective de « l'après Covid » est l'une des priorités que s'est donné le groupe Safer. Bien que certaines variables soient incertaines ou encore inconnues, le lien particulier et partagé par tous entre Agriculture, Santé et Ecologie s'affirme de plus en plus nettement. Il s'accompagne de tendances certaines : regain d'intérêt pour l'agriculture et regain d'attractivité pour les campagnes qui laissent supposer le développement des circuits courts en agriculture, des programmes alimentaires territorialisés, des perspectives nouvelles pour l'agriculture de proximité et ainsi l'installation de nouveaux agriculteurs, mais aussi l'accentuation de la vulnérabilité des exploitations agricoles les plus fragiles, susceptibles désormais de faillite. Il faut donc aussi s'attendre à davantage de concurrence et de spéculation sur le foncier, valeur refuge en tant de crise. La perspective d'un exode urbain pour développer des projets économiques de proximité serait une véritable opportunité pour dégager de valeur ajoutée sur les territoires et permettre leur revitalisation

Par ailleurs, dès le 12 mars dernier, Emmanuel Macron a affirmé : « Déléguer notre alimentation, notre protection, notre capacité à soigner notre cadre de vie à d'autres est une folie. Nous devons en reprendre le contrôle, [...] Les prochaines semaines et les prochains mois nécessiteront des décisions de rupture en ce sens. Je les assumerai. », plaçant ainsi la souveraineté alimentaire et l'équilibre des territoires dans les priorités de la France.

Les Safer, sociétés anonymes sans but lucratif placées sous la tutelle de l'Etat et dotées d'une mission d'intérêt général au service de l'agriculture, du développement local et de l'environnement, pourraient contribuer à l'accompagnement de cette agriculture qui semble ainsi se dessiner et apporter une réponse à des porteurs de projets en zone rurale. Les Safer sont, en effet, de véritables opérateurs fonciers au cœur de l'aménagement rural et périurbain. Elles interviennent depuis les années 60 sur les marchés fonciers ruraux pour les réguler : contrôle des transactions via une information systématique, intervention sur ces transactions via des opérations d'achat, et orientation vers des projets répondant aux

politiques publiques via des reventes aux porteurs de ces projets, assorties de cahiers des charges pour assurer la durabilité de leurs engagements et des projets.

Pour illustrer ces propos, en 2019, les Safer ont revendu 100 000 hectares dont 91 % en faveur de l'agriculture. Les Safer ont ainsi contribué à 1400 installations nouvelles en agriculture dont 66 % au profit de porteurs de projets hors cadre familial, soit environ 30 % de l'ensemble des installations.

Informées de toutes les transactions sur les marchés fonciers ruraux et en charge de leur transparence, les Safer alertent régulièrement les pouvoirs publics et l'ensemble de la société sur l'évolution de ces marchés et l'évolution des structures agricoles.

### Phénomènes à l'œuvre, leurs causes et conséquences

Mais, depuis des années déjà, les Safer avaient soulevé deux points névralgiques :

- **l'artificialisation** excessive des espaces agricoles (50.000 hectares par an) qui se poursuit malgré une certaine prise de conscience et des avancées législatives,
- et l'accélération de **l'accaparement du foncier** et de **la concentration des exploitations** agricoles par le développement d'un marché des parts de société détenant du foncier échappant aux politiques de régulation foncières (contrôle des structures et contrôle des Safer) ainsi que par le développement du travail à façon.

Or, ces phénomènes vont à contresens des ambitions affichées par le Président de la République et des aspirations exprimées depuis le début de la pandémie : ils sont susceptibles d'avoir des conséquences irréversibles, notamment :

- Le risque de passer d'une agriculture « familiale » source de production diversifiée, riche et variée vers un modèle intégré dans lequel l'exploitant n'est plus qu'un salarié, accompagné d'une diminution de la valeur ajoutée, voire d'une délocalisation de cette valeur ajoutée
- La difficulté croissante pour accéder au foncier, s'installer et renouveler les générations en agriculture
- La perte d'attractivité des territoires ruraux et déclin de leur dynamisme, perte d'emplois,
- Et la remise en cause de la souveraineté alimentaire intimement liée à la stabilité politique et à la paix

Or, l'agriculture de type familiale est la seule qui a démontré sa résilience et sa soutenabilité.

### Solutions proposées pour un après soutenable

Pour sécuriser notre autonomie alimentaire, il est urgent d'orienter fortement l'évolution législative autour de deux axes :

- L'un pour parvenir à « zéro artificialisation » des espaces naturels, agricoles et forestiers, comme le groupe des Safer l'a déjà précisé dans sa contribution au « zéro artificialisation nette » travaillé par le Ministère de la transition écologique et solidaire qui a lancé depuis quelques mois une réflexion sur ce sujet.
- L'autre, par un dispositif législatif pour un après soutenable afin de favoriser l'accès au foncier, maintenir et développer une agriculture familiale en régulant tous les marchés fonciers ruraux c'est-à-dire le marché immobilier, le marché des locations, le marché des parts de société et le marché du travail à façon. Il s'agitait d'assurer un contrôle efficace en rénovant le contrôle des structures et en donnant davantage de moyens juridiques aux Safer et notamment le droit de s'opposer à des opérations de concentration excessive.

Prendre cette orientation demande un véritable courage politique, et peut-être même une modification de la Constitution.

En ce qui concerne ces deux perspectives, la réflexion menée par le groupe des Safer en lien avec de nombreux experts est déjà bien avancée à la suite d'une année de travail, d'analyse et d'échange, et sera complétée en fonction des conclusions de l'étude prospective en cours de réalisation. Tous ces documents sont à la disposition de France Stratégie et bien entendu, nous sommes est disponibles pour participer à vos réflexions.

Contacts : [christophe.maillet@safer.fr](mailto:christophe.maillet@safer.fr) et [sabine.agofroy@safer.fr](mailto:sabine.agofroy@safer.fr)